



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 19 novembre 2013 à 19 heures, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une cinquantaine de personnes assistent également à la séance.

A1311-205

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

A1311-206

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Roger Chevarie,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^e octobre 2013
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2013
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes à payer
7. Correspondance
8. Services municipaux
 - 8.1 Administration
 - 8.1.1 Représentation du conseil d'agglomération au sein des comités, commissions et organismes du milieu
 - 8.2 Finances
 - 8.2.1 Appropriation de surplus – Honoraires et travaux de réfection, d'aménagement et de mise aux normes des systèmes de chauffage et de ventilation au CGMR
 - 8.2.2 Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses



No. de résolution
ou annotation

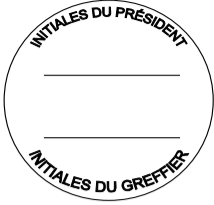
Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

- 8.3 Ressources humaines
 - 8.3.1 Embauche d'une chargée de projet en environnement – Programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)
- 8.4 Hygiène du milieu, des bâtiments et de sécurité publique
 - 8.4.1 Appel d'offres n° 192 – Attribution de contrat – Transport, traitement et élimination des matières résiduelles
 - 8.4.2 Appel d'offres n° 191 – Attribution de contrat - Remplacement d'une section de la toiture au CGMR
 - 8.4.3 Appel d'offres n° 195 – Nettoyage et traitement de la marquise au CGMR
 - 8.4.4 Appel d'offres n° 184 – Attribution de contrat – Collecte des matières résiduelles
 - 8.4.5 Autorisation d'appel d'offres et d'achat d'équipement – Travaux de ventilation et de chauffage au CGMR
 - 8.4.6 Appel d'offres n° 187 – Attribution de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Projet de réaménagement de la route 199 – Secteur de Grande-Entrée
- 8.5 Développement du milieu et aménagement du territoire
 - 8.5.1 Approbation des prévisions budgétaires 2014 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - 8.5.2 Adoption du budget 2014 – Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - 8.5.3 Nomination des administrateurs du CLD – Secteur pêche et mariculture
 - 8.5.4 Pacte rural – Enveloppe locale – Projet « Amélioration au Grosse-Île Community Center »
 - 8.5.5 Demande d'inclusion à la zone agricole – Ferme Léo & Fils
- 8.6 Réglementation municipale
 - 8.6.1 Dépôt du registre – Règlement n° A-2013-09 décrétant une dépense de 125 000\$ pour l'acquisition d'équipement pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès et un emprunt de 62 500\$
 - 8.6.2 Dépôt du registre – Règlement n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde lb1 (CGMR) et un emprunt de 60 000\$
- 9. Affaires diverses :
 - Autorisation de signature – Convention de gestion avec le ministère des Ressources naturelles
 - Modification au nom des signataires – Protocole d'entente entre Avenir d'enfants et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
 - Demande de statut de MRC pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine
 - Engagement de dépenses urgentes pour des travaux de décontamination et de ventilation à la mairie
 - Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des travaux d'urgence de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie

10. Période de questions

11. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

A1311-207

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013.

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1311-208

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 OCTOBRE 2013

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2013.

Sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1311-209

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1311-210

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 17 septembre au 7 novembre 2013 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total 1 992 562,61 \$.

A1311-211

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

A1311-212

REPRÉSENTATION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DES COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES DU MILIEU

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la nomination des représentants du conseil d'agglomération au sein des divers comités, commissions et organismes;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que les personnes suivantes soient nommées comme représentants municipaux au sein des comités, commissions et organismes suivants pour une durée de deux ans :

ORGANISMES EXTERNES OÙ UNE REPRÉSENTATION MUNICIPALE EST REQUISE

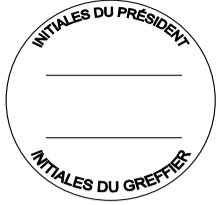
| | |
|---|---|
| Fédération québécoise des municipalités (FQM) | Jonathan Lapierre |
| Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ-GIM) | Jonathan Lapierre Jean-Mathieu Poirier |
| Forum intersectoriel sur les ressources du territoire (FIRT) | Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke |
| Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) | Jonathan Lapierre |
| CAUREQ (Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec) | Roger Chevarie |
| Régie intermunicipale de transports Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | Jonathan Lapierre Jean-Mathieu Poirier |
| Escale Îles-de-la-Madeleine | Jean-Mathieu Poirier |

COMITÉS ET COMMISSIONS RELEVANT DE L'AGGLOMÉRATION

| | |
|--|---|
| Comité de gestion des matières résiduelles | Roger Chevarie Léon Déraspe Germain Leblanc |
| Comité de suivi de la sécurité incendie | Roger Chevarie Léon Déraspe |
| Comité de la sécurité publique | Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke Roger Chevarie Léon Déraspe Germain Leblanc |
| Commission consultative des transports | Roger Chevarie Léon Déraspe |
| Comité de sécurité civile | Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke |

SECTEUR ÉCONOMIQUE

| | |
|--|---|
| Conseil d'administration - CLD | Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke Richard Leblanc <i>Substitué : maire suppléant</i> |
| Table pêche et mariculture | Jonathan Lapierre Jean-Mathieu Poirier |
| Comité de suivi de la Politique cadre de développement touristique | Jean-Mathieu Poirier |
| Table de concertation sur l'assurance-emploi | Jonathan Lapierre |
| Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) | Roger Chevarie |



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

| | |
|--|----------------------|
| Tourisme Îles de la Madeleine | Richard Leblanc |
| Comité de gestion du fonds d'intervention économique régional (FIER) | Richard Leblanc |
| Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine (CDIM) | Jean-Mathieu Poirier |

SECTEURS CULTUREL ET SOCIAL

| | |
|---|--|
| Comité de développement social | Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke |
| Office municipal d'habitation (OMH) | Léon Déraspe Germain Leblanc |
| Corporation culturelle Arrimage | Jean-Mathieu Poirier |
| Transport adapté | Germain Leblanc Gaétan Richard |
| Centre d'archives régional des Îles | |
| Musée de la Mer | Germain Leblanc |
| Comité de mise en valeur du site historique de La Grave | Germain Leblanc |
| Coop d'habitation l'Oasis | Jean-Mathieu Poirier |

SECTEURS AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

| | |
|--|--|
| Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine | Jonathan Lapierre Roger Chevarie |
| Commission consultative sur les enjeux énergétiques | Jonathan Lapierre |
| Table de concertation sur les hydrocarbures | Jonathan Lapierre |
| Aire marine de conservation | Jonathan Lapierre Rose Elmonde Clarke Gaétan Richard |
| Comité – Zone d'intervention prioritaire (ZIP) | Jean-Mathieu Poirier |
| Corporation Ré-Utiles | Jean-Mathieu Poirier |
| Table de concertation sur les VTT | Jonathan Lapierre |
| Comité consultatif agricole | Jean-Mathieu Poirier |



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

FINANCES

A1311-213

Appropriation de surplus – Honoraires et travaux de réfection, d'aménagement et de mise aux normes des systèmes de chauffage et de ventilation au CGMR

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a signifié son accord à la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement aux bâtiments du Centre de gestion des matières résiduelles, incluant les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est estimé à 355 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés à court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération dispose d'un surplus accumulé spécifique à la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise l'appropriation d'un montant de 355 000 \$;

que cette somme soit puisée à même le surplus cumulé non affecté, poste comptable 55-991-00-001, aux fins de la réalisation des travaux prévus au CGMR, soit :

| | |
|---|------------|
| - Réfection de la marquise | 150 000 \$ |
| - Installation d'une dalle de béton pour le traitement des VHU | 20 000 \$ |
| - Installation d'une chambre froide pour le traitement des ordures biomédicales | 20 000 \$ |
| - Travaux de ventilation et chauffage | 165 000 \$ |

A1311-214

Dépôt du rapport semestriel sur l'état des revenus et dépenses

En vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le directeur des finances, Pierre Charron, dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses pour le deuxième semestre de l'année en cours.

RESSOURCES HUMAINES

A1311-215

Embauche d'une chargée de projet en environnement – Programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR)

Le 22 septembre 2013, la Municipalité procédait à un appel de candidatures, par affichage externe, pour un poste de chargé de projet en environnement dans le cadre du programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR). Deux offres ont été reçues et au terme de ce processus d'embauche, le comité a retenu la candidature de madame Sophie Boudreau.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de Sophie Boudreau au poste de chargée de projet en environnement, pour une durée de trente (30) semaines, à raison de 20 heures par semaine.

HYGIÈNE DU MILIEU, DES BÂTIMENTS ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1311-216

Appel d'offres n° 192 – Attribution de contrat – Transport, traitement et élimination des matières résiduelles

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

A1311-217

Appel d'offres n° 191 – Attribution de contrat – Remplacement d'une section de la toiture au CGMR

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre dernier, la Municipalité a procédé au lancement d'un appel d'offres pour le remplacement d'une section de la toiture au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit celles de :

| SOUSSIONNAIRES | PRIX (excluant les taxes) |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Constructions Renaud & Vigneau inc. | 63 973,50 \$ |
| Constructions des Îles inc. | 44 986,00 \$ |

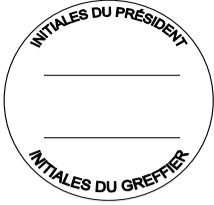
EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le contrat soit octroyé à Constructions des Îles au montant de 44 986,00 \$ plus les taxes applicables;

que le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tout document relatif à ce contrat.

Cette dépense sera payée à même le montant approprié au surplus accumulé des matières résiduelles.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

R1311-218

Appel d'offres n° 195 – Nettoyage et traitement de la marquise au CGMR

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le nettoyage et le traitement de la marquise au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue soit celle de Constructions Renaud & Vigneau dont le prix de 125 392,00 \$ plus taxes dépasse largement les estimations;

sur une proposition de Gaétan Richard,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de rejeter l'offre déposée par Constructions Renaud & Vigneau;

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu, des bâtiments et de la sécurité publique à octroyer un contrat, de gré à gré, relativement à des travaux de sablage au jet des structures d'acier dans le cadre de la phase 1 du traitement de la marquise.

A1311-219

Appel d'offres n° 184 – Attribution de contrat – Collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en octobre dernier, à un appel d'offres concernant la collecte des matières résiduelles pour un contrat d'une durée d'un, deux ou trois ans;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle des Entreprises Nadyco inc., au prix annuel de 530 000 \$ plus les taxes applicables pour la collecte résidentielle et la collecte des industries, commerces et institutions (ICI), prix auquel s'ajoute les coûts liés à la collecte additionnelle à l'égard (ICI) en fonction des taux en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse quant à la conformité de cette soumission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

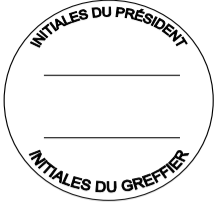
que le conseil d'agglomération accepte l'offre des Entreprises Nadyco inc. telle qu'elle a été déposée, et ce, pour une durée de trois ans.

Cette résolution fait office de contrat entre les parties.

A1311-220

Autorisation d'appel d'offres et d'achat d'équipement – Travaux de ventilation et de chauffage au CGMR

CONSIDÉRANT QUE la gestion et le traitement des matières résiduelles ont considérablement évolué depuis 1993 et que le bâtiment principal du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) a subi,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

au cours de ces années, plusieurs transformations;

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de ventilation et de chauffage du bâtiment ne répondent plus aux besoins des opérations actuelles et qu'une mise aux normes s'impose pour assurer une saine qualité de l'air;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'analyse effectué par la firme Kwatroe, consultante, recommande de remplacer les unités de ventilation et d'installer des échangeurs d'air;

CONSIDÉRANT QU' une somme de 165 000 \$ a été réservée à cette fin à même le surplus cumulé inscrit au poste comptable « *Matières résiduelles* »;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu à acquérir l'équipement nécessaire à la réalisation de ce projet de mise aux normes et qu'il soit également autorisé à procéder à un appel d'offres relatif à la réalisation des travaux de ventilation et de chauffage au CGMR.

A1311-221

Appel d'offres n° 187 – Attribution de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Projet de réaménagement de la route 199 – Secteur de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QU' en août dernier, la Municipalité a procédé à un appel d'offres relativement au mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réaménagement de la route 199 dans le secteur de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a complété l'analyse des deux offres reçues qui sont les suivantes, lesquelles ont obtenu une note de qualification de 70 % et plus :

| Soumissionnaire | Note-qualité | Prix forfaitaire excluant les taxes | Note finale |
|-----------------|--------------|--|-------------|
| LVM | 83 % | 442 925,00 \$ | 2.61 |
| Inspec Sol | 70 % | 489 310,00 \$ | 2.13 |

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que la Municipalité accepte l'offre de LVM, au prix de 442 925,00 \$ plus les taxes applicables, dans le cadre de l'appel d'offres n° 187 relativement au mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réaménagement de la route 199 dans le secteur de Grande-Entrée;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

A1311-222

Approbation des prévisions budgétaires 2014 – Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre dernier, la Régie a fait parvenir au conseil d'agglomération ses prévisions budgétaires pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine doit soumettre ses prévisions budgétaires aux MRC qui en sont membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires 2014 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine telles qu'elles ont été déposées.

A1311-223

Adoption du budget 2014 – Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine regroupant les cinq municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, agissant dans le cadre des compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement « MRC ») a été constituée le 11 janvier 2012 et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur les cités et villes, la Régie dresse son budget pour le prochain exercice financier et le transmet, pour adoption, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le 30 septembre dernier, la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a fait parvenir à la Municipalité ses états financiers prévisionnels pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce budget ne prévoit le paiement d'aucune contribution financière de la part des MRC pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit la constitution d'une réserve financière et qu'un montant de 75 000 \$ y est affecté cette année;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine adopte le budget 2014 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tel qu'il a été soumis.

A1311-224

Nomination des administrateurs du CLD – Secteur pêche et mariculture

CONSIDÉRANT QUE les mandats des administrateurs du secteur de la pêche et de la mariculture viennent à échéance en novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération détient le mandat de désigner, par voie de résolution, les administrateurs du CLD;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table pêche et mariculture, en réunion le 2 octobre dernier, ont procédé à l'élaboration des recommandations visant la nomination des administrateurs en provenance de leur secteur;

CONSIDÉRANT QU' en sus de cette rencontre, les entreprises maricoles ont été contactées afin de vérifier leur intérêt en regard de ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération désigne les personnes suivantes à titre de représentants du secteur pêche et mariculture au sein du conseil d'administration du CLD :

| Secteur | Nom du représentant | Durée du mandat |
|----------------|---------------------|-----------------|
| Capture | Mario Déraspe | 2 ans |
| Transformation | Jean-Yves Cyr | 1 an |
| Mariculture | Sylvain Vigneau | 2 ans |

A1311-225

Pacte rural – Enveloppe locale – Projet « Amélioration au Grosse-Île Community Center »

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil d'agglomération à l'effet de réserver 40 % de l'enveloppe annuelle du Pacte rural pour des projets de nature locale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a soumis et complété une demande de soutien financier pour la réalisation d'un projet de revalorisation au Grosse-Île Community Center;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

CONSIDÉRANT QUE l'initiative soumise s'inscrit dans les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural 2007-2014 suivants :

- encourager les initiatives citoyennes et la prise en charge par la collectivité;
- soutenir la cohésion sociale;
- assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a donné son appui à la réalisation de ce projet mobilisant qui répond à un besoin ciblé par la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Grosse-Île Community Center est utilisé par toute la population de Grosse-Île, tant les jeunes, les familles que les aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative contribuera à améliorer un lieu de rassemblement et de socialisation, en plus d'offrir l'opportunité aux utilisateurs de faire de l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'accorder une contribution financière de 5 326 \$ puisée à même l'enveloppe réservée à Grosse-Île dans le cadre du fonds Pacte rural 2007-2014 pour la réalisation du projet « Amélioration au Grosse-Île Community Center ».

A1311-226

Demande d'inclusion à la zone agricole – Ferme Léo & Fils

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Léo & Fils, demande que les lots 3 779 270, 3 779 259, 3 779 290, 3 779 262, 3 778 758 et 3 779 088 du cadastre du Québec, soient inclus à la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Léo & Fils constitue une entreprise agricole de premier plan sur le territoire de l'archipel;

CONSIDÉRANT QU' une telle demande doit faire l'objet d'une recommandation par le conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT l'avis favorable donné par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 1^{er} novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ou parties de lots sont majoritairement situés en zone agricole et sont conformes au plan de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération signifie son accord à la Commission de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

protection du territoire agricole du Québec quant à l'inclusion de ces lots à la zone agricole permanente, à l'exclusion toutefois des parcelles comprises dans les zones résidentielles identifiées au plan de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1311-227

Dépôt de registre – Règlement n° A-2013-09 décrétant une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour les interventions de sauvetage en milieu difficile d'accès et un emprunt de 62 500 \$

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 22 octobre 2013 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de services de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement, de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt n° A-2013-09 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

A1311-228

Dépôt de registre – Règlement n° A-2013-10 décrétant une dépense d'immobilisation pour l'alimentation en eau pour la zone industrielle lourde lb1 (CGMR) et un emprunt de 60 000 \$

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 22 octobre 2013 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de services de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement, de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

d'emprunt n° A-2013-10 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

AFFAIRES DIVERSES

A1311-229

Autorisation de signature – Convention de gestion avec le ministère des Ressources naturelles

CONSIDÉRANT la résolution A1111-179, adoptée le 8 novembre 2011, signifiant au ministère des Ressources naturelles du Québec l'intention de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à titre d'Agglomération, d'adhérer au programme de délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QU' à la suite du changement intervenu au poste de maire lors de l'élection du 3 novembre dernier, il y a lieu de modifier le nom du signataire de cette convention;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine reconferme au ministère des Ressources naturelles sa volonté d'adhérer au programme de délégation de la gestion des terres publiques intramunicipales ainsi que son acception des termes, des engagements, des obligations et des modalités prévus au programme;

que le président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre, en vertu des pouvoirs conférés à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine agissant comme une MRC, soit autorisé à signer une convention de gestion territoriale à cet effet.

A1311-230

Modification au nom des signataires – Protocole d'entente entre Avenir d'enfants et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu en juin 2012 entre la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants et l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT le changement intervenu au poste de maire suite à l'élection du 3 novembre dernier, il y a lieu de modifier le nom des signataires de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le président du conseil d'agglomération, Jonathan Lapierre, en vertu des pouvoirs conférés à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine agissant comme une MRC, soit autorisé à signer toute modification ou tout renouvellement apportés à cette entente et que le directeur général,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

Hubert Poirier, agisse comme signataire relativement à la reddition des comptes quant aux sommes octroyées.

A1311-231

Demande de statut de MRC pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le territoire des Îles-de-la-Madeleine constituait jusqu'au 1^{er} janvier 2002 un territoire MRC, doté d'un conseil de MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des sept municipalités existantes intervenu en 2002, tout en créant une structure unifiée, a toutefois maintenu ce statut de MRC, la nouvelle municipalité des Îles exerçant, en sus des pouvoirs d'une municipalité locale, des pouvoirs de MRC;

CONSIDÉRANT QUE la reconstitution de la municipalité de Grosse-Île a eu pour effet de créer une nouvelle structure appelée « agglomération » en mettant dans l'ombre le statut et les rôles généralement reconnus aux MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle, où les Îles sont maintenant considérées au plan administratif et juridique comme un « territoire hors MRC » ou équivalent, entraîne une confusion tant auprès des MRC voisines qu'au sein de la population quant aux compétences de la Municipalité en regard des services de proximité, des services d'agglomération et particulièrement des responsabilités de MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation crée également des ambiguïtés lorsque des modifications législatives sont apportées, touchant le domaine municipal et concernant spécifiquement les MRC ou lors de la signature d'ententes concernant les MRC, ambiguïtés à savoir si la Municipalité des Îles agissant à titre de conseil d'agglomération détient bel et bien des pouvoirs de MRC ;

CONSIDÉRANT les enjeux particuliers auxquels fait face l'ensemble de la collectivité madelinienne, de par ses particularités géographiques, sociales, économiques, en matière d'environnement, de liens de transports et de communications avec le continent, de culture, de développement, etc. ;

CONSIDÉRANT le rôle important que jouent et peuvent jouer les MRC comme relais des attentes des populations des petites régions auprès des instances supérieures ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte actuel de décentralisation, il est prévisible que de nouveaux pouvoirs soient confiés aux MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2013-11-19

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, demande au gouvernement du Québec de rectifier la situation actuelle de reconstituer clairement et officiellement le caractère supra local de notre instance en la désignant sous le vocable de MRC, c'est-à-dire pouvant assumer à la fois les rôles reconnus aux MRC ainsi que les responsabilités de nature locale à l'égard des municipalités liées formant l'agglomération;

que le maire de la municipalité centrale, agissant en vertu des compétences dévolues aux MRC, soit dorénavant désigné sous le titre de préfet.

A1311-232

Engagement de dépenses urgentes pour des travaux de décontamination et de ventilation à la mairie

Le maire informe le conseil d'agglomération de sa décision d'autoriser des dépenses urgentes pour des travaux de décontamination et de ventilation à la mairie à la suite d'un rapport déposé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Ces dépenses seront imputées au règlement d'emprunt à être approuvé dont les coûts sont estimés à environ 330 000 \$.

A1311-233

Avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des travaux d'urgence de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie

Le conseiller Léon Déraspe donne un avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'urgence de décontamination, de réfection et de nettoyage des conduits de ventilation à la mairie.

A1311-234

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Le transport et le traitement des matières résiduelles – Suggestion pour diminuer les coûts? – Capacité de payer des citoyens
- ❖ Résultats de la tenue des registres
- ❖ Attribution de contrat dans le cadre de l'appel d'offres n° 187 – Précisions demandées
- ❖ Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Estimation des revenus

A1311-235

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 4, sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Léon Déraspe, la séance est levée.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier